

8. Motion – Anti-Idling By-Law Review and Education Campaign

Motion – Campagne d'éducation et examen du Règlement sur la marche au ralenti

COMMITTEE RECOMMENDATIONS

That Council direct Public Policy Development Services in Emergency and Protective Services to include a comprehensive by-law review of By-law No. 2007-266 for Council consideration as part of the 2023-2026 By-law Review Work Plan to be approved by Council in 2023, and that this review shall include consideration of the following components:

- a) Temperature thresholds, considering the increasing heat waves due to climate change as per the National Capital Climate Projections and our Climate Resiliency Strategy and a comparison to other major Canadian cities;**
- b) Fines and time thresholds in relation to other major Canadian cities;**
- c) Exemptions which currently include 12 categories of vehicles that are not subject to the by-law;**
- d) Improved definitions of terms such as “idle”, “mobile workshop”, “normal farm practice”, “private transit vehicles”, and “vehicle” to ensure accuracy and enforceability;**
- e) Enforcement, providing clarity on how citizens can report non-compliant idling to the City for investigation and a review of complaints, associated actions and effectiveness;**
- f) Integration and updating of the Vehicle and Equipment Idling Policy dated June 2002, Number FS01, updated February 2021.**

REFERRED TO COUNCIL BY COMMITTEE:

That Council consider the following matter:

That Council request the Ottawa Board of Health consider developing a public education and signage campaign to reduce unnecessary idling, in collaboration with the City of Ottawa staff, including Public Information and Media Relations and Emergency and Protective Services.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil demande aux Services d'élaboration des politiques publiques de la Direction générale des services de protection et d'urgence d'inclure un examen complet du Règlement no 2007-266 dans le Plan de travail de l'examen des règlements municipaux 2023-2026 qu'il doit étudier et approuver en 2023, et que cet examen porte notamment sur les éléments suivants :

- a) Seuils de température, puisqu'il y a de plus en plus de vagues de chaleur en raison des changements climatiques, selon les projections climatiques pour la région de la capitale nationale et notre Stratégie de résilience climatique et si l'on se compare à d'autres grandes villes canadiennes;**
- b) Seuils d'amendes et de temps par rapport à ceux d'autres grandes villes canadiennes;**
- c) Exemptions, qui font qu'actuellement, 12 catégories de véhicules ne sont pas assujetties au règlement municipal;**
- d) Définitions : mieux définir les termes « marche au ralenti », « véhicule-atelier », « pratique agricole normale », « véhicule privé de transport en commun » et « véhicule » pour en assurer l'exactitude et le caractère exécutoire;**
- e) Exécution : préciser comment les résidents peuvent signaler une infraction au Règlement sur la marche au ralenti à la Ville pour enquête et examen des plaintes, prise de mesures et efficacité;**

- f) **Intégration et actualisation de la Politique sur les moteurs des véhicules et des appareils municipaux tournant au ralenti datant de juin 2002 (Politique no FS01), qui a été mise à jour en février 2021.**

REVOYÉ AU CONSEIL MUNICIPAL PAR LE COMITÉ :

Que le Conseil examine ce qui suit :

Que le Conseil municipal demande au Conseil de santé d'Ottawa d'envisager l'instauration d'un programme de sensibilisation et d'une campagne d'affichage pour réduire la marche au ralenti inutile, en collaboration avec le personnel municipal, notamment Information du public et Relations avec les médias et la Direction générale des services de protection et d'urgence.

DOCUMENTATION / DOCUMENTATION

1. Committee Coordinator's Report, Office of the City Clerk, dated 30 June 2022 (ACS2022-OCC-ENV-0009).

Rapport du Coordonnateur de comité, Bureau du greffier municipal, daté le 30 juin 2022 (ACS2022-OCC-ENV-0009).

2. Extract of draft Minutes, Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management, 21 June 2022.

Extrait de l'ébauche du procès-verbal, Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets, le 21 juin 2022.